SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GENDARMERIE

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260611-DEL2026_SIVU_2-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE

SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à onze heures, les membres du Syndicat intercommunal de gendarmerie de **PLOUBALAY**, légalement convoqués le cinq mai, se sont réunis à la mairie de Ploubalay (Beaussais-sur-Mer).

Présents : Marianne Daignan, Anne-Sophie Chalmel, Mikael Bonenfant, Didier Maze, Jean-Claude Allain, Philippe Hingan, Rémi Lemeur, Olivier Bedane.

Absents excusés : Grégory Pardo, Thierry Ledaguenel.

OBJET : Election de deux vice-Présidents.

Sont candidats à la première vice-présidence Anne-Sophie Chalmel, déléguée de la commune de Lancieux, et Didier Maze à la seconde vice-présidence, délégué de la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer.

Etant élus à l'unanimité des suffrages exprimés, Anne-Sophie Chalmel et Didier Maze sont respectivement proclamés premier et second vice-président du Syndicat intercommunal de gendarmerie de Ploubalay.

Pour copie conforme,
le Président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE
BP 1 Rue Ernest Rouxel
22650 PLOUBALAY

Certifié exécutoire compte tenu de la
publication en Mairie de Beaussais-sur-Mer,
le 18/06/2026 et de la transmission
au représentant de l'Etat, le 18/06/2026